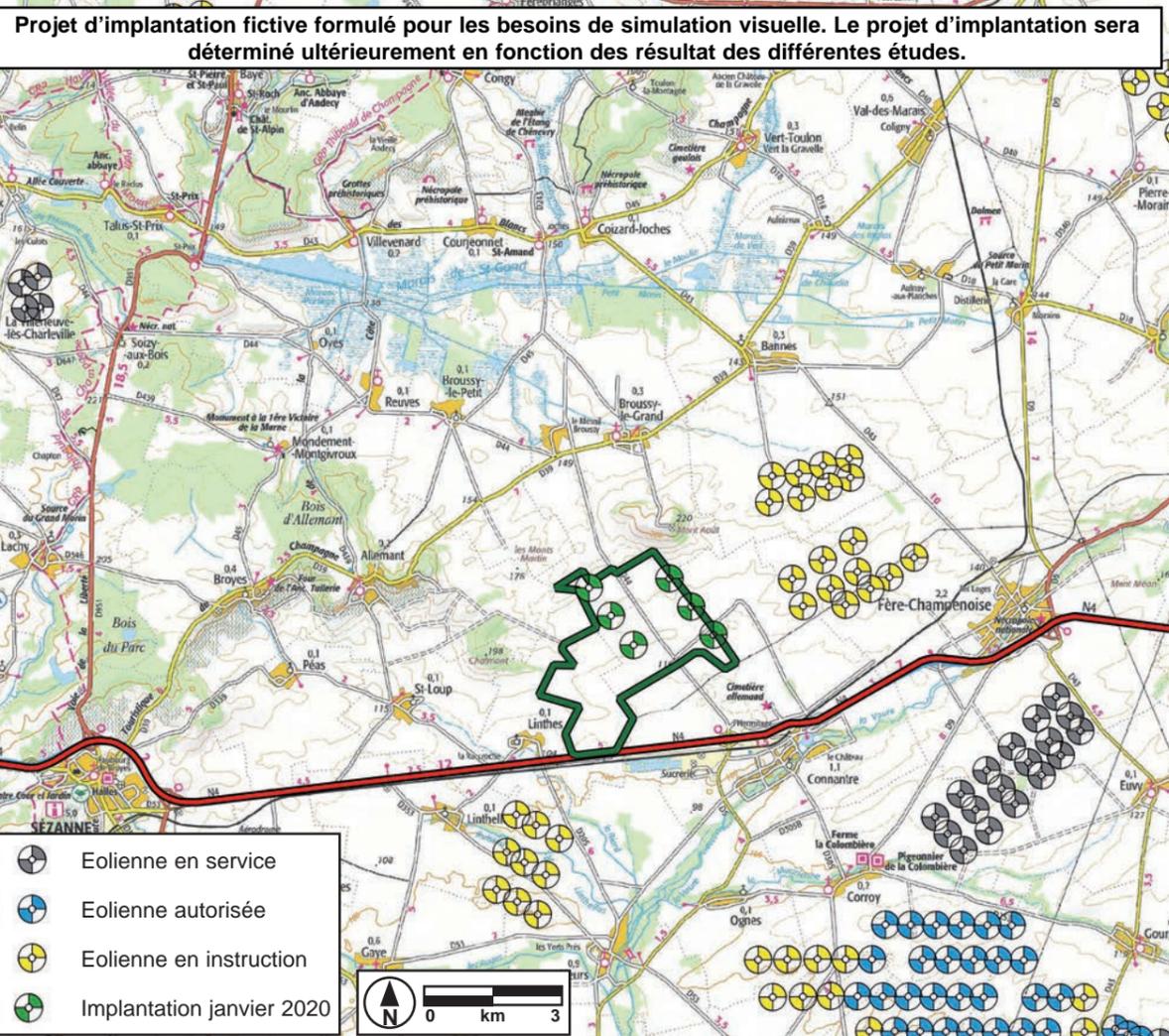


Projet de Connantre et Linthes (51)

**Note paysagère de contribution au
Plan de paysage du vignoble de Champagne
de France Energie Eolienne**

Intervent - janvier 2020



Localisation du site de projet et contexte éolien

Intervent développe des projets éolien depuis plusieurs années dans le département de la Marne, et notamment aux environs des coteaux champenois.

Dans le but d'accompagner le développement éolien sur ce secteur, France Energie Eolienne a commandité un Plan de paysage du vignoble de Champagne en 2018 dont les conclusions ont entraîné des réactions de la part de plusieurs acteurs de la filière, dont Intervent. Ces conclusions visent à instaurer une zone d'exclusion stricte en avant des coteaux viticoles sur la base de critères géomatiques généraux, sans prise en compte de contextes de paysage locaux parfois très particuliers.

L'étude se base sur les préalables suivants.

- la valeur paysagère attribuée aux perceptions sur et depuis les coteaux (entrantes/sortantes) est identique sur l'ensemble du périmètre du vignoble champenois, aucune hiérarchisation n'est apportée par exemple en fonction de l'évolution et de la valeur historique du vignoble, des modalités topographiques fines et des processus à l'oeuvre dans le paysage suivant les secteurs, comme l'urbanisation, les autres pratiques agricoles dans leur ensemble, le déploiement des infrastructures (transports, énergies renouvelables...)

- ce faisant, il est institué que toutes les vues en covisibilité avec des éoliennes sont incompatibles pour des raisons de concurrence verticale visuelle qui instaureraient un rapport d'échelle défavorable, sans prendre en compte les facteurs cités précédemment. Il est également fait omission des possibilités d'adaptation en terme de projet de paysage : implantation, nombre et dimension des machines.

A la lecture de ce document rédigé par la profession et après en avoir échangé avec des collègues également concerné, Intervent a initié le 30 octobre 2019 un échange collectif sur ce document et proposé de le faire évoluer. Cette étude préliminaire est donc rédigée pour contribuer à la réflexion et l'évolution de ce plan de de paysage.

On verra dans ce document par le traitement d'un exemple concret que l'implantation d'éoliennes sur certaines zones proches des coteaux est tout à fait possible, compte-tenu des éléments objectifs observés sur le terrain.

Pour ce faire, une analyse paysagère préliminaire a été réalisée. Après avoir brièvement évoqué le contexte historique des coteaux viticoles autour de Sézanne, une étude sur la prégnance des visibilitées et deux reportages photographiques ont été réalisés autour du site de projet de Connantre, permettant de resituer précisément l'environnement au sein duquel il s'inscrit. Les sites de prise de vue sont indiqués sur la carte ci-contre.

On donnera par ailleurs l'historique du projet :

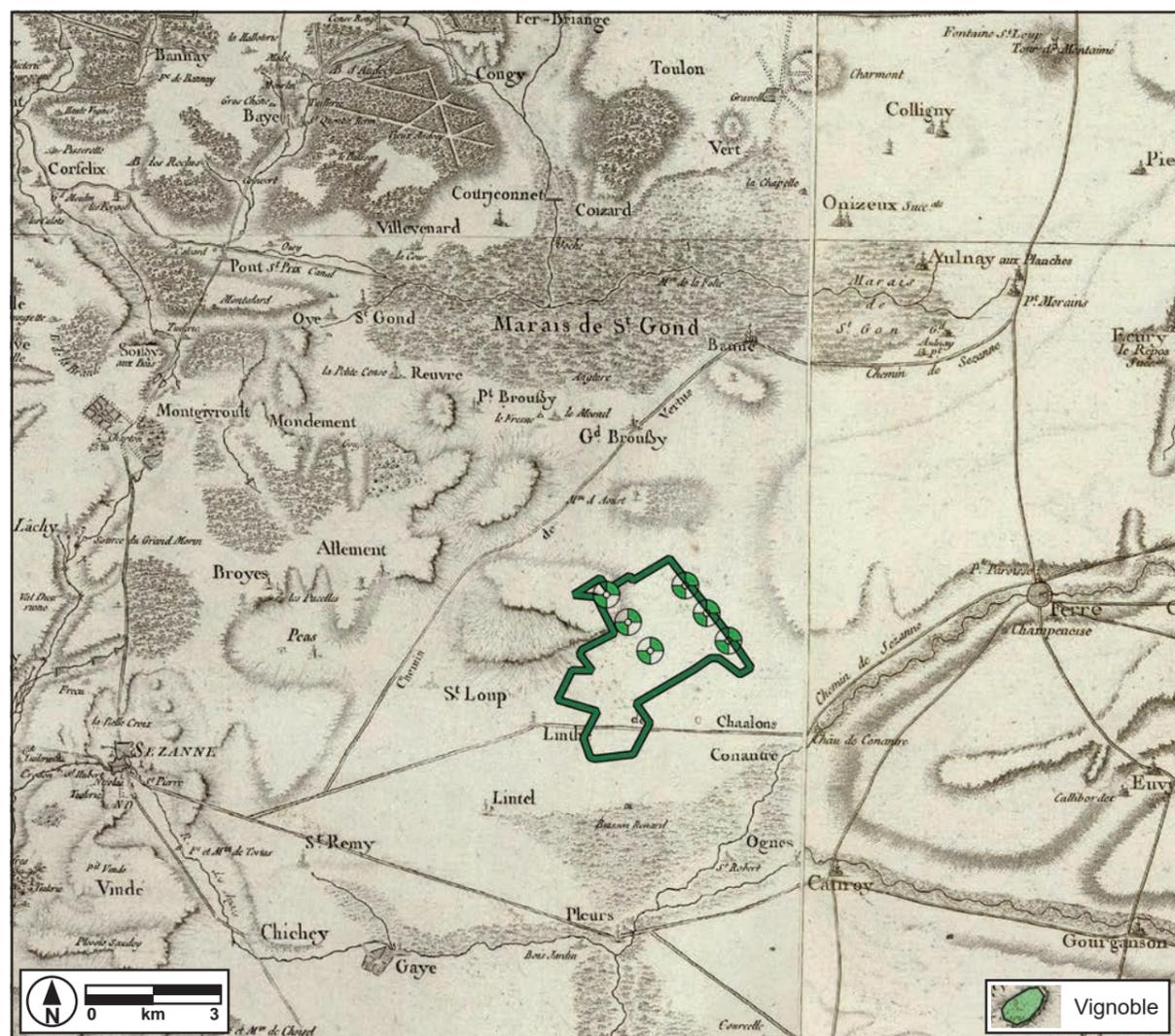
- début 2016 : premiers contacts locaux
- mai 2016 : rencontre avec le Maire de Connantre
- août 2018 : début de la prospection foncière.
- automne 2018 : lancement des premières études
- novembre 2019: présentation en conseil municipal de Linthes pour une éventuelle extension

Sézanne, Allemant et l'évolution du vignoble champenois

Les Coteaux, maisons et caves de Champagne sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2015. Cette inscription reconnaît la Valeur Universelle Exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois qui a donné naissance au vin de Champagne. Elle est constituée autour de trois biens : les coteaux viticoles entre Hautvillers et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims, l'avenue de Champagne à Epernay, mais ne concerne pas le reste du vignoble de l'appellation, qui est regroupé dans une zone d'engagement, régit par une charte. Celle-ci est signée par les communes volontaires et ne représente pas un niveau supplémentaire de prescriptions.

Cartographie historique

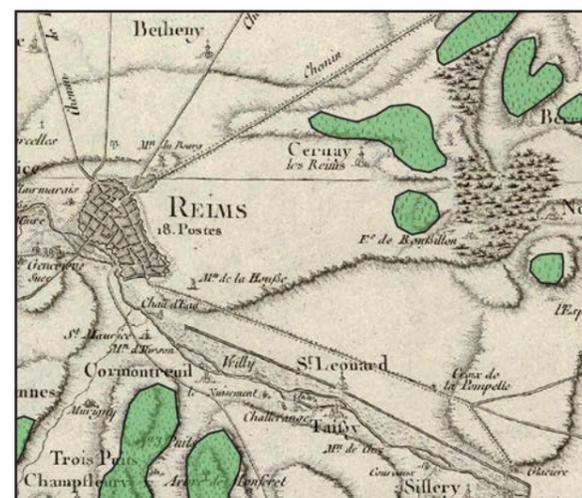
Les vignobles du sézannais sont intégrés à ce dernier système, et si ils produisent effectivement du Champagne, l'importance de ces terroirs ne se place pas au même niveau



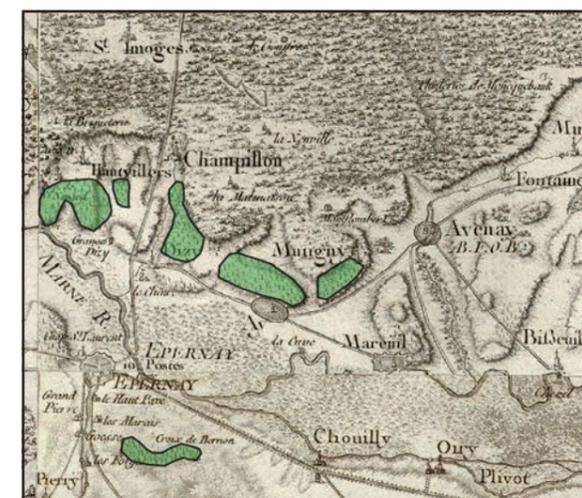
Localisation du site de projet sur la carte de Cassini

que celle des biens inscrits à l'UNESCO dans le processus qui a abouti aux méthodes d'élaboration du vin de Champagne. Ils semblent même arriver tardivement dans le système de production puisque l'on assiste à un réel déploiement de la vigne sur les coteaux qu'à partir de la deuxième partie du XXème siècle seulement, période où cette culture devient prédominante sur le secteur (Caractérisation physique et évolution historique d'un terroir viticole champenois : le cas de la commune de Sézanne - A. Combaud, A. Marre et L. Stroba - Physio-Géo - 2012). Le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de Sézanne de 2016 ne dit pas autre chose, qui même cite la mauvaise qualité du raisin au XIXème siècle (à tel point qu'il est envisagé de suspendre purement la production viticole !), et le très faible parcellaire dédié à la vigne en 1965 sur le territoire communal, seulement 26 ha contre 220 actuellement.

Il est d'ailleurs éclairant de comparer les emprises viticoles notées sur la carte de Cassini sur différents secteurs champenois. L'absence de la vigne ne signifie pas qu'elle n'est pas cultivée (au XVIIIème siècle, une grande partie des régions françaises produisaient du vin), mais traduit plutôt l'importance qu'elle revêt pour l'ingénieur cartographe chargé de la levée topographique sur un terroir donné, et par conséquent pour son lecteur. Aucun vignoble n'est noté autour de Sézanne, ce qui n'est pas le cas à Reims ou à Epernay...



Le vignoble autour de Reims...



...et d'Epernay au XVIIIème siècle



Le terroir d'Allemant en 1949 et limite du vignoble en 2020



Le terroir d'Allemant en 1969 et limite du vignoble en 2020



Le terroir d'Allemant en 2020

Evolution récente

Dans le détail et plus proche de la période actuelle, comparer les situations à Allemant entre 1949 et en 2020 est tout aussi éclairant. Pour ce faire, il est possible d'analyser les orthophotoplans d'époque. Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale jusque dans les années 70', les surfaces couvrant les coteaux sont constituées de parcelles très morcelées, souvent engagées dans un processus d'enfrichement. On rejoint donc le constat précédent, la mise en place d'un vignoble cohérent n'est effectif qu'assez tardivement, ne représente donc pas en elle-même une constante historique, et pose donc la question d'une justification patrimoniale qui influencerait sur l'implantation de parcs éoliens à proximité.

Dans le même ordre d'idées et découlant de ce qui vient d'être dit, la notoriété de ce secteur est donc loin d'atteindre celle des zones centrales de Reims et d'Épernay, ce qui se traduit par une reconnaissance assez modeste et une fréquentation touristique nettement plus faible.

Ces éléments amènent à relativiser l'importance réelle du vignoble autour du site de projet par rapport à celle qu'il est voulu lui donner, notamment pour ce qui concerne son évolution très récente... et sur la légitimité de cette prédominance sur les autres éléments constituant le paysage dans l'identité locale du territoire, ce que nous verrons dans les parties suivantes.

Visibilité du projet et prégnance des perceptions

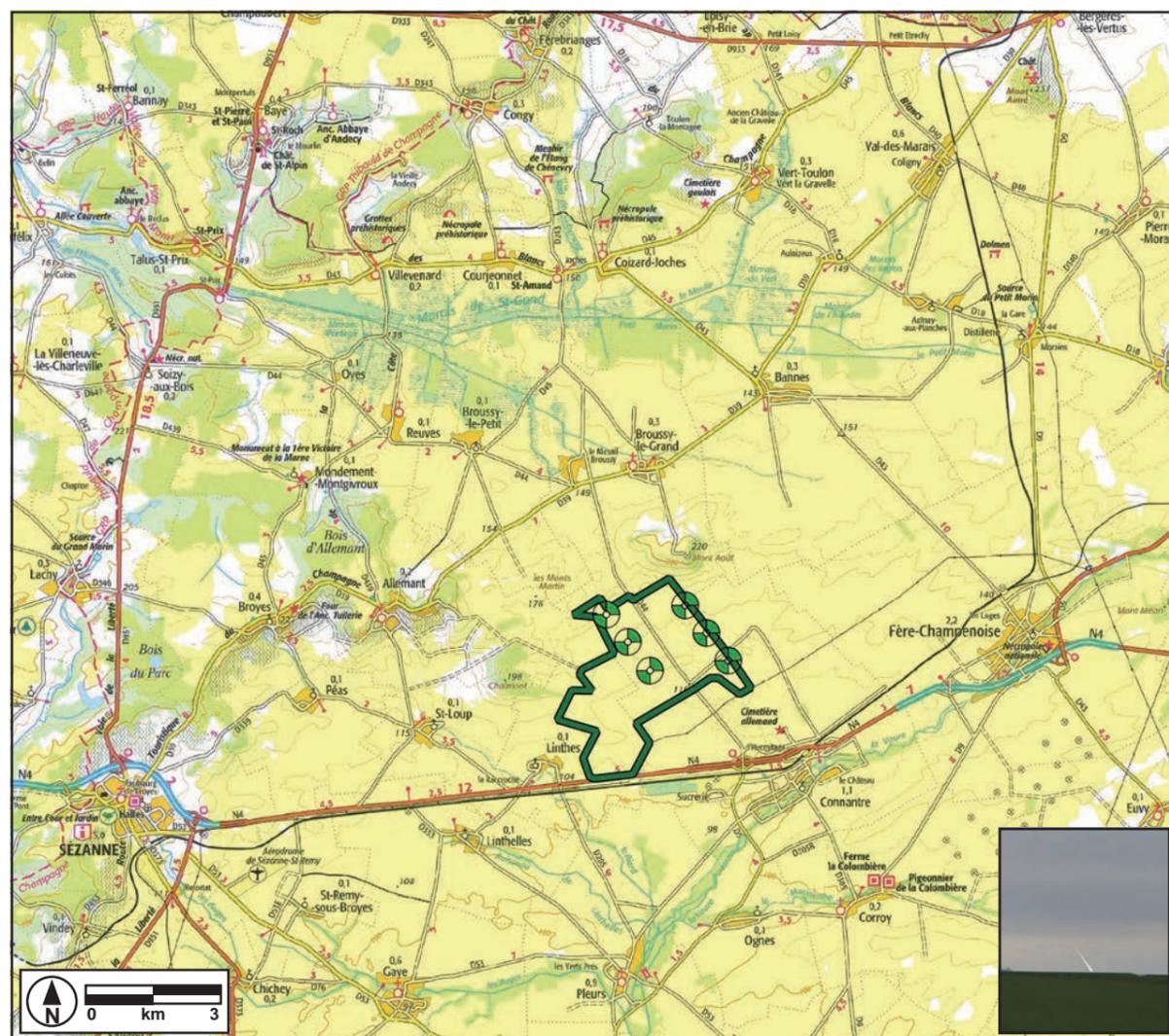
Les dimensions importantes des éoliennes impliquent une visibilité étendue. Dans le cas du projet de Connantre, il a été retenu des machines de 180 m de hauteur totale, ce qui tend à devenir la norme. En effet, les éoliennes de grande taille produisent plus, et surtout plus souvent, ce qui contribue à augmenter la disponibilité et faire baisser le caractère intermittent de la production électrique à injecter dans le réseau national.

La visibilité des éoliennes doit cependant être caractérisée. Elle dépend de l'organisation du paysage autour du site, qui laisse voir différemment les machines en fonction de la position qu'occupe l'observateur. En conséquence, la nature de la perception varie. Sauf à se positionner à proximité directe du site, ou au sein d'un paysage totalement ouvert, ou depuis un belvédère, les éoliennes sont souvent perçues partiellement.

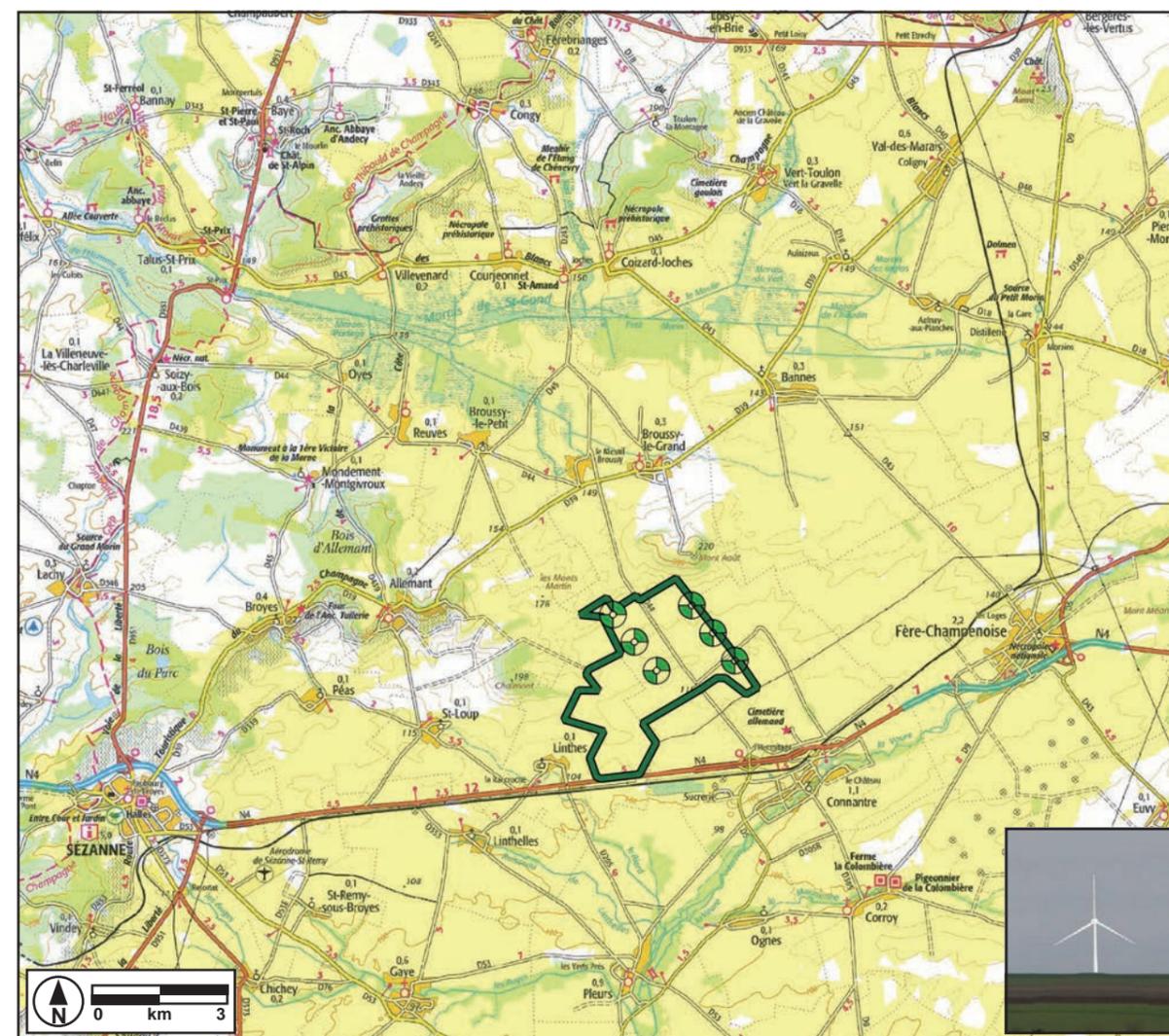
Les cartes suivantes permettent d'illustrer la nature variée de ces perceptions. Les parties les plus élevées (extrémité des pales en position verticale) engendrent la zone de visibilité maximale, mais les perceptions peuvent rester souvent fragmentaires et ne sont pas les plus prégnantes. Les machines deviennent plus apparentes avec l'augmentation de la visibilité de leur silhouette, mais dans ce cas la zone concernée perd en surface.

Les cartes de visibilité étendues ne traduisent pas nécessairement les sites depuis lesquels la prégnance des perceptions d'un parc éolien est la plus importante, l'impact sur le paysage est donc plutôt à privilégier sur des secteurs où les machines apparaissent plus distinctement.

Ces cartes ont été réalisées pour des éoliennes de 180 m de hauteur totale, en prenant en compte le relief ainsi que les structures végétales mentionnées comme boisements dans la base de donnée Corine Land Cover.



Site de projet et perception au moins d'une extrémité de pale



Site de projet et perception totale d'au moins un rotor

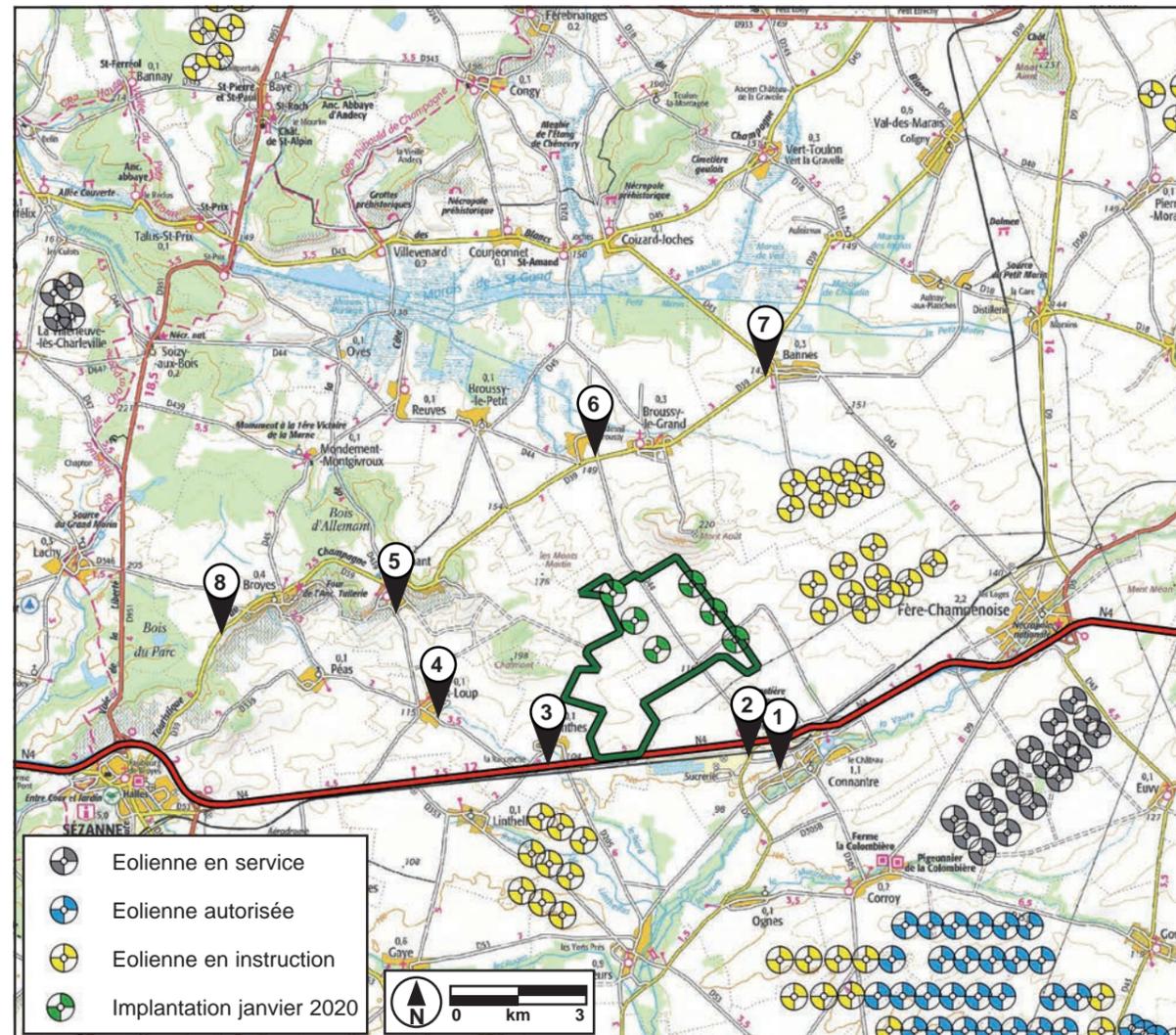
Environnement du site de projet

Le contexte de paysage autour du site sera traité par le biais de deux reportages photographiques distincts : une analyse des ambiances autour de l'axe majeur de découverte du paysage le plus proche, et une présentation plus large du secteur de projet.

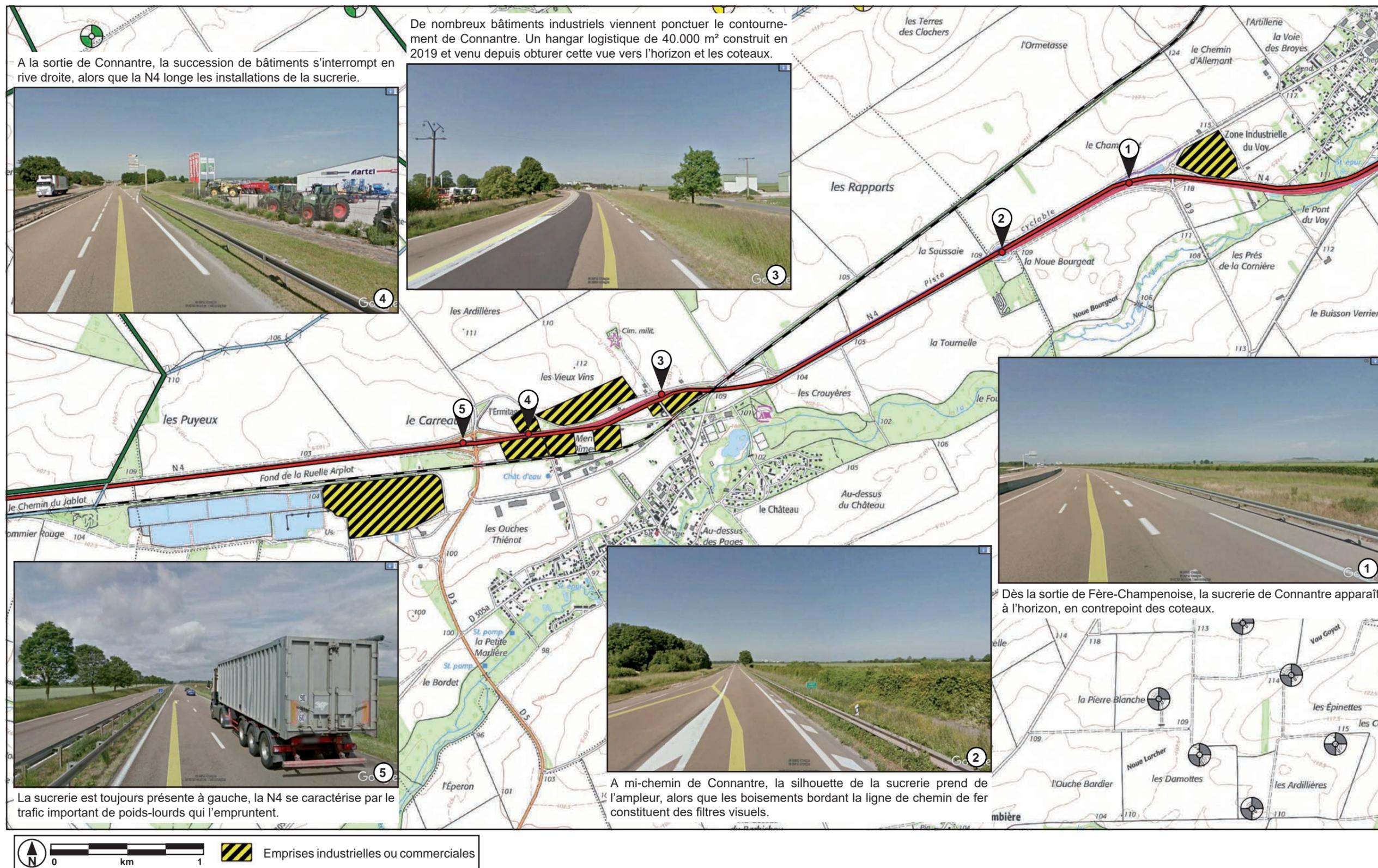
La RN4 est sans conteste l'axe de communication qui structure le territoire autour du site de projet. Drainant un trafic routier important, son tracé est ponctué de nombreuses emprises industrielles et commerciales qui témoignent des activités agro-industrielles en place sur le secteur : cultures extensives, stockage (silos) et transformation (sucrierie) des productions, activités tertiaires connexes (fourniture et réparation de matériel agricole, logistique). Ces éléments concourent fortement aux ambiances ressenties dans leur environnement. Les clichés sont issus de captures d'écran d'un logiciel de cartographie en ligne et en libre accès bien connu.

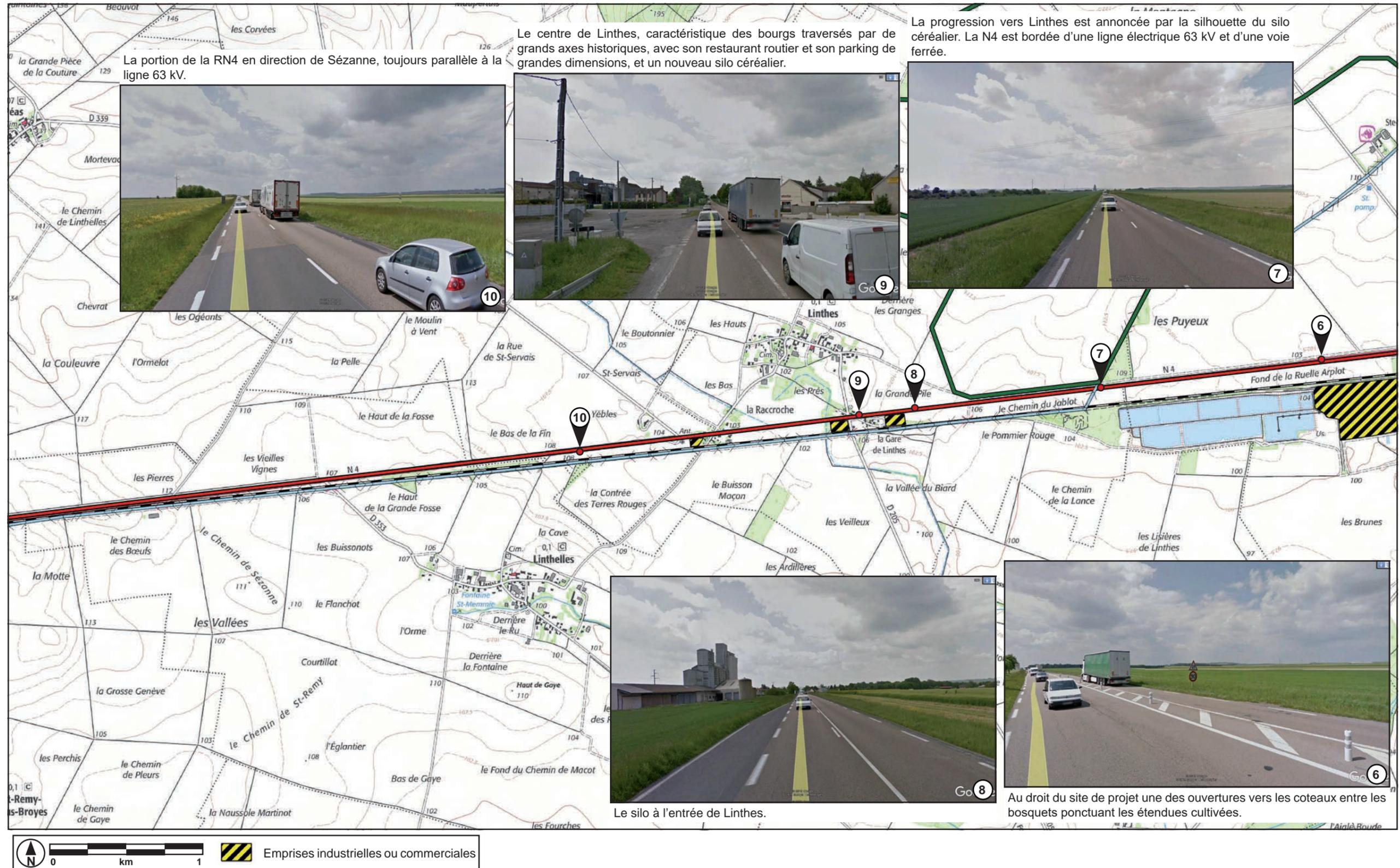
La seconde partie montrera neuf stations représentatives qui ont été identifiées autour du site. Sur les clichés les éoliennes ont été adjointes par montage informatique. S'agissant d'un document de travail elles sont représentées uniquement sur des panoramiques afin de les resituer dans leur environnement, accompagnée simplement d'une fenêtre de cadrage agrandissant par 4 leur emprise pour mieux les localiser. Les clichés originaux sont issus d'une campagne de terrain réalisée en janvier 2020.

En l'état de l'avancement du projet, ce dernier est composé de 6 éoliennes de 180 m de hauteur totale, organisées en 2 lignes de 3 machines. Cette disposition et cette composition sont données en exemple, et pourront être amenées à évoluer en fonction de l'avancement des études.



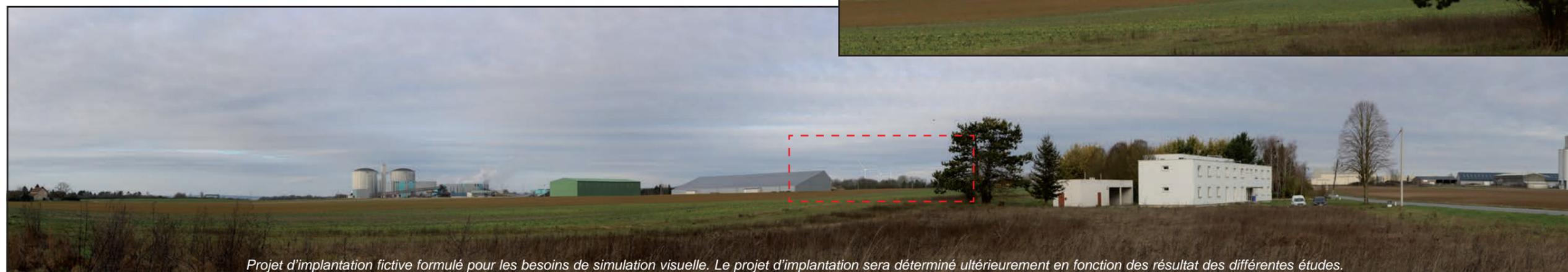
Localisation du site de projet, contexte éolien, tracé de la RN4 localisation des montages





Panoramique n°1 - depuis la sortie du bourg de Connantre - 3 km de la première éolienne

Localisé en milieu rural, Connantre se caractérise par les nombreuses entreprises qui y sont implantées. Leurs activités s'étendent à des domaines liés à la logistique (passage de la RN4), la vente et la réparation de matériel agricole, le stockage et la distribution de grains et de semences, et la transformation de productions agricoles spécifiques via la sucrerie Téréos. Il en résulte un paysage très artificialisé, à forte dominante industrielle, dont l'élément dominant est constitué par les silos, les tubulures et les fumées de la sucrerie. Les éoliennes du projet émergeront en arrière des trames végétales



Projet d'implantation fictive formulé pour les besoins de simulation visuelle. Le projet d'implantation sera déterminé ultérieurement en fonction des résultats des différentes études.

Panoramique n°2 - au voisinage de la sucrerie Téréos de Connantre, avant d'accéder à la RN4 - 2,6 km de la première éolienne

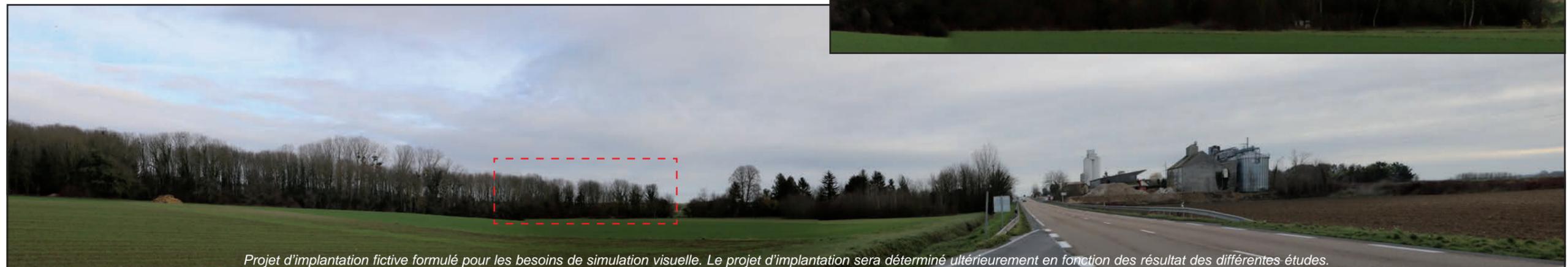
Cette emprise industrielle s'étend le long de la RN4. Construite en 1975, à l'emplacement d'une ancienne gare de triage datant de la Première Guerre Mondiale, il s'agit d'une des plus grosses sucreries européennes. Traitant jusqu'à 28.000 t de betteraves quotidiennement en période de récolte, les installations du site s'étendent sur 9 ha. Son activité a en outre modifié l'environnement local par l'adaptation des infrastructures, la présence de sous-traitants et les mouvements logistiques qu'elle génère (1 semi-remorque toutes les 90 s). Modernisée récemment, elle marquera encore pour longtemps fortement le paysage de cette partie de la plaine.



Projet d'implantation fictive formulé pour les besoins de simulation visuelle. Le projet d'implantation sera déterminé ultérieurement en fonction des résultats des différentes études.

Panoramique n°3 - à l'arrivée sur le bourg de Linthes, sur la RN4 - 3,4 km de la première éolienne

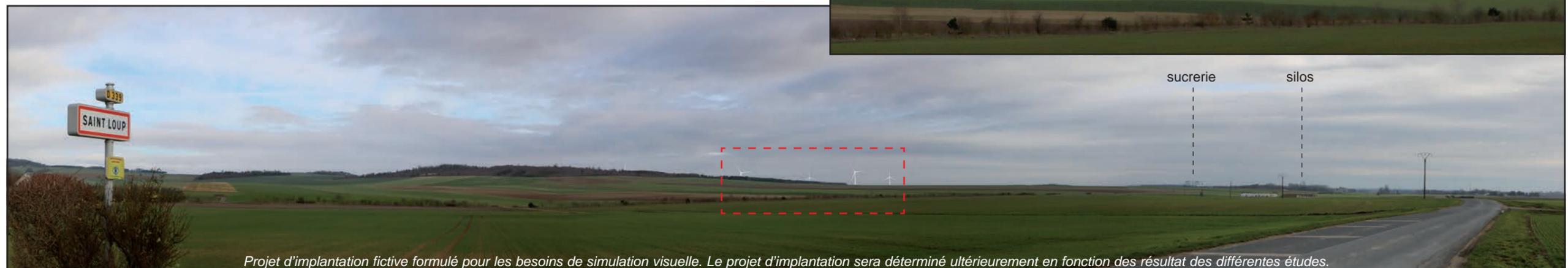
Le cheminement de la RN4 est également marqué par des implantations agro-industrielles qui, si elles sont plus modestes que celle de la sucrerie, marquent également l'environnement autour du site. Ses silos de stockage céréalier s'égrainent régulièrement le long de la voirie, rappelant le caractère intensif de l'agriculture locale. Par ailleurs, la structure de la végétation amène sur certains secteurs la constitution d'écrans qui viennent contraster avec la physionomie perçue de la plaine et peuvent masquer ponctuellement les éoliennes. Il faut enfin rappeler que la RN4 est emprunté quotidiennement par plus de 10.000 poids-lourds.



Projet d'implantation fictive formulé pour les besoins de simulation visuelle. Le projet d'implantation sera déterminé ultérieurement en fonction des résultats des différentes études.

Panoramique n°4 - à la sortie de Saint-Loup - 4,7 km de la première éolienne

Ces infrastructures restent encore très présentes à distance, puisqu'elles sont bien perçues depuis le centre de la plaine cultivée, notamment par le biais de la colonne de vapeur émanant de la sucrerie. Les mouvements de terrain restent suffisamment vigoureux pour moduler localement les vues sur les éoliennes du site de projet.



Projet d'implantation fictive formulé pour les besoins de simulation visuelle. Le projet d'implantation sera déterminé ultérieurement en fonction des résultats des différentes études.

Panoramique n°5 - à la sortie d'Allemant - 4,7 km de la première éolienne

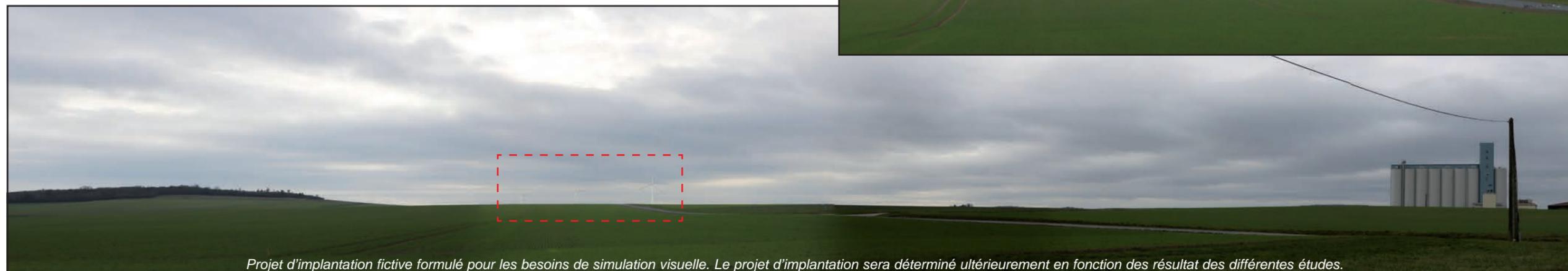
Au pied du coteau, il est encore possible de percevoir certains silos. La configuration locale de la topographie contribue également à masquer presque totalement les éoliennes. On note également la présence de plusieurs hangars agricoles en périphérie de parcelles viticoles.



Projet d'implantation fictive formulé pour les besoins de simulation visuelle. Le projet d'implantation sera déterminé ultérieurement en fonction des résultats des différentes études.

Panoramique n°6 - à l'arrivée sur Broussy-le-Grand - 2,9 km de la première éolienne

Le passage vers le Nord du site est marqué par une légère ligne de crête assurant la liaison entre la zone de coteaux et la butte du Mont Août. Ce basculement topographique masque les infrastructures situées le long de la RN4, mais les usages agricoles sur la plaine nécessitent un nombre adapté de sites de stockage, comme le silo de Broussy-le-Grand qui apparaît à droite. Le contexte de paysage très ouvert laisse percevoir clairement les éoliennes en covisibilité. On note qu'elles ne dépassent pas le sommet du Mont Août.



Projet d'implantation fictive formulé pour les besoins de simulation visuelle. Le projet d'implantation sera déterminé ultérieurement en fonction des résultats des différentes études.

Panoramique n°7 - à la sortie de Bannes - 4,7 km de la première éolienne

Plus à l'Est la sortie du village de Bannes reprend une configuration similaire, même si la distance et les ondulations de terrain qui s'intercalent avec le site de projet tendent à masquer plus nettement les éoliennes, ainsi que le Mont Août. La présence d'un autre silo rappelle l'identité agro-industrielle du site.



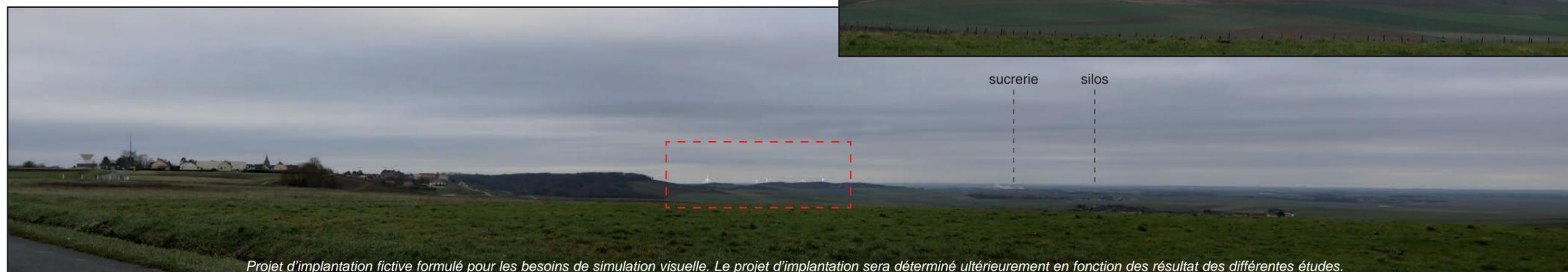
Panoramique n°8 - à l'arrivée de Coizard-Joches - 8,2 km de la première éolienne

Plus au Nord, de l'autre côté des marais de Saint-Gond, les éoliennes apparaissent sur l'horizon, en arrière du Mont Août - dans un rapport d'échelle similaire - et autour des silos qui ponctuent les étendues cultivées de la plaine.



Panoramique n°9 - à l'arrivée sur Broye - 8,5 km de la première éolienne

Les vues depuis le haut du coteaux permettent d'embrasser le paysage de plaine. Sans surprise, celui-ci est marqué par la présence des emprises industrielles qui ont été évoquées depuis les localisations précédentes, mais également les hangars qui bordent les parcelles viticoles et les villages, comme ici à Broye. Les éoliennes implantées sur le site sont partiellement masquées en arrière des coteaux.



Projet d'implantation fictive formulé pour les besoins de simulation visuelle. Le projet d'implantation sera déterminé ultérieurement en fonction des résultats des différentes études.

En conclusion

Cette courte étude a été rédigée en réaction de celle commandité par FEE et qui instituait des zones d'exclusion placées au-devant des coteaux viticoles champenois, sans prise en compte des spécificités réelles du terrain.

Se basant sur un projet en cours de développement sur la commune de Connantre, elle permet de dégager les constats suivants :

- les spécificités du vignoble sézannais - si celui-ci est effectivement intégré à l'AOC Champagne - n'atteignent pas en notoriété celles des secteurs historiques de Reims ou d'Epernay qui ont justifié leur inscription par l'UNESCO, et n'exigent pas le même degré de vigilance du point de vue du paysage.
- la prégnance de la perception d'un parc éolien varie en fonction de la nature de la visibilité. L'impact dans le paysage de la perception d'une extrémité de pale est logiquement moins importante que celle d'une éolienne entière. Ce faisant, les perceptions les plus étendues et le plus éloignées ne constituent pas systématiquement celles qui sont les plus sensibles.
- l'environnement autour du site de projet est clairement marqué par un contexte agro-industriel (sucrierie de Connantre, nombreux silos, étendues dédiées à l'agriculture intensive) et par le passage de la RN4 et de la noria de poids-lourds qui l'empruntent. La perception des éoliennes du projet s'inscrit dans le registre de ce qui a pu être observé autour du site.

On constate donc que les conclusions très restrictives de l'étude conduite pour FEE et qui préconisaient une zone d'exclusion de plusieurs kilomètres autour des coteaux champenois peuvent être amendées, ne serait-ce qu'en prenant en compte le contexte de paysage dans lequel les sites de projet des différents développeurs s'inscrivent.

Avec la succession de documents d'orientation éoliens rédigés dans le sillage de l'inscription des Coteaux, maisons et caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, on assiste depuis 2015 à une forme de patrimonialisation extensive de l'ensemble des coteaux champenois, même si, comme on vient de le voir, cela se justifie difficilement au vu de la réalité observée sur le terrain.